

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2024

Date de convocation : 06 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Quorum : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Trémons, convoqué le 06/11/2024 conformément à l'article L.2121.10 et à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie de Trémons en salle du Conseil en session ordinaire, sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire.

PRESENTS : Marie-Thérèse POUCHOU, Gérard DEVILLE, Jacques BUCHOUL, Jean-Marc BALDET, Vanessa REGOURD, Vanni CALLIGARO, Thierry FONTAINE, Anne-Sophie DUFOUR, Christine MAXANT, Philippe GRAGLIA

ABSENT : Néant

EXCUSES : Anna-Maria QUINTARD

POUVOIRS : Anna-Maria QUINTARD donne pouvoir à Thierry FONTAINE

A été élu secrétaire de séance : Thierry FONTAINE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès Verbal du 17/09/2024
- N°16/2024 : Choix du maître d'œuvre du projet travaux d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes
- N°017/2024 : Adhésion à l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »
- N°18/2024 : Désignation de la SEM 47, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de travaux d'aménagement d'une aire intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire dédié à cette aire dans la salle des fêtes
- N°019/2024 : Pose de 4 panneaux de signalisation, route de Partalou
- N°020/2024 : Réalisation d'un curage de fossé avec pose d'une traversée de route diam 400 par la Communauté des Communes de Fumel
- N°021/2024 : Achat d'un vidéo-projecteur
- N°022/2024 : Participation pour la fête votive par l'ACL de Trémons
- N°023/2024 : Avenant à la mise à disposition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente de Trémons
- N°024/2024 : Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (annulée)
- N°025/2024 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement d'EAU 47-Exercice 2023 (annulée)
- N°026/2024 : Rapport d'activité des services de Fumel Vallée du Lot-Année 2023 (annulée)
- N°27/2024 : Convention d'adhésion « expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail » avec le CDG 47

-N°28/2024 : Projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes
- Questions diverses

Madame la Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la délibération N°028/2024 : Projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SÉANCE DU 17/09/2024 : Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION.

Délibération CM n° 016/2024 : Choix du maître d'œuvre du projet travaux d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes

Vu la consultation en procédure adaptée restreinte envoyée le 27 septembre 2024 dont l'objet était :

« Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes ».

Vu les différentes propositions reçues,

La SEM 47, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, a étudié l'ensemble des dossiers transmis en tenant compte des critères de sélection des offres. A l'issue de l'analyse les 3 premiers candidats ont été retenus pour une négociation afin de présenter leur offre ainsi que leurs références similaires. Celle-ci a eu lieu le 25 octobre 2024 à la mairie de Trémons. La proposition de RLC a été retenue suite à cette analyse comme étant la mieux positionnée selon les critères valeur technique et prix de l'offre.

Madame la maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir RLC comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION,

- **Confie** à RLC la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes.
- **Autorise** madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération CM n° 017/2024 : Adhésion à l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **11** voix **POUR**, **0** voix **CONTRE**, **0** **ABSTENTION**,

DECIDE :

- **D'approuver** les statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération ;
- **D'adhérer** à « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;
- **De désigner** madame la Maire Marie-Thérèse POUCHOU ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale en qualité de titulaire ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération CM n° 018/2024 : Désignation de la SEM 47, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de travaux d'aménagement d'une aire intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire dédié à cette aire dans la salle des fêtes

Madame la Maire expose le projet de travaux d'aménagement d'une aire intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire dédié à cette aire dans la salle des fêtes.

Un programme a été établi par le biais de l'Assistance Technique 47 proposé par le Département. Le montant prévisionnel de l'opération, toutes dépenses comprises, s'élève à 3915 € TTC.

Pour la commune, la cotisation sera de 200€/an, sauf cette année où elle sera réduite à 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION :

- **Décide** de désigner la SEM 47 en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de travaux d'aménagement d'une aire intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire dédié à cette aire dans la salle des fêtes.
- **Charge** madame la Maire de toutes les formalités.
- **Autorise** madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération et au projet.

Délibération CM n° 019/2024 : Pose de 4 panneaux de signalisation, route de Partalou

Madame le Maire rappelle que 4 panneaux de signalisation doivent être posés sur la route de Partalou.

Elle propose de mandater la Communauté des Communes de Fumel pour effectuer cette pose. Un devis d'un montant de 480 euros TTC (fournitures non comprises) a été établi par la communauté des Communes de Fumel

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

NEANT

Où l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION, **DECIDE** :

- **De mandater** la Communauté des Communes de Fumel pour effectuer la pose de 4 panneaux de signalisation, route de Partalou.
- **De régler** la somme de 480 euros TTC (fournitures non comprises).

Délibération CM n° 020/2024 : Réalisation d'un curage de fossé avec pose d'une traversée de route diam 400 par la Communauté des Communes de Fumel

Madame le Maire rappelle qu'un curage de fossé avec évacuation, la pose d'une traversée de route et de la petite maçonnerie vont être faits Impasse Fon de Germa.

Elle propose de mandater la Communauté des Communes de Fumel pour effectuer cette pose.

Un devis d'un montant de 1344 euros TTC a été établi par la communauté des Communes de Fumel

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

NEANT

Où l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, DECIDE :**

- **De mandater** la Communauté des Communes de Fumel pour effectuer le curage de fossé avec évacuation, la pose d'une traversée de route et de la petite maçonnerie.
- **De régler** la somme de 1344 euros TTC.

Délibération CM n° 021/2024 : Achat d'un vidéo-projecteur.

Madame le Maire informe qu'un vidéoprojecteur portatif doit être acheté pour les besoins du professeur des écoles de Trémons.

La société BSI a envoyé 3 devis différents d'un montant de 493€, 570€ ou 640€

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

NEANT

Où l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, DECIDE :**

- **D'acheter** le video-projecteur à 493€
- **De charger** Madame le Maire de prévoir la somme en investissement à l'opération 27 Achat matériel/Mobilier du budget primitif 2024.

Délibération CM n° 022/2024 : Participation pour la fête votive organisée par l'Association Culture et Loisirs de Trémons

Madame le Maire rappelle qu'en juin 2023 la fête votive a eu lieu. Elle rappelle la participation votée de 1000€ allouée à l'association organisatrice et demande l'attribution d'un même montant de 1000 euros pour 2024 à l'égard de l'Association Culture et Loisirs de Trémons (A.C.L.) qui en a eu la charge cette année.

Conformément à la réglementation, il est demandé aux élus Président ou membres du bureau de l'association et directement concernés par ce dossier, de quitter la salle au moment du vote, ce qu'ont fait Messieurs BUCHOUL Jacques, FONTAINE Thierry et CALLIGARO Vanni.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

NEANT

Où l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, DECIDE :**

- **De verser** la somme **maximale** de 1000 euros (*mille euros*) à l'Association Loisirs et Culture de Trémons organisatrice de la fête votive 2024, au prorata des dépenses engagées pour les animations réalisées,
- **De charger** Madame le Maire de prévoir la somme en fonctionnement à l'article 623 Fêtes et cérémonies du budget primitif 2024.

Délibération CM n° 023/2024 : Avenant à la mise à disposition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente de Trémons

Madame la Maire rappelle la délibération 014/2022 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente.

Madame la Maire propose à l'assemblée une nouvelle option au contrat de location, à savoir un forfait de 20 euros pour l'utilisation du lave-vaisselle pour le demandeur souhaitant l'utiliser,

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

NEANT

Oui l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION, **DECIDE :**

- **D'accepter** la proposition de madame la Maire de mettre à disposition ce lave-vaisselle moyennant une participation de 20 euros pour le demandeur souhaitant l'utiliser.

Délibération CM n°024/2024 : Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La délibération est annulée.

Délibération CM n°025/2024 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement d'EAU 47-Exercice 2023

La délibération est annulée.

Délibération CM n° 026/2024 Rapport d'activité des services de Fumel Vallée du Lot- Année 2023

La délibération est annulée.

Délibération CM N°027/2024 : Convention d'adhésion « Expertise en santé, sécurité et qualité au travail » avec le CDG 47

Madame la Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne propose à ses collectivités et établissements publics obligatoirement affiliés, des prestations en matière de santé et sécurité au travail,

- Dont certaines sont incluses dans le protocole additionnel forfaitaire
- Et d'autres sollicitées en complément « à la carte ».

Les prestations incluses dans le protocole additionnel (assis sur la cotisation additionnelle) demeurent à l'identique : en ce qui concerne la santé et à la sécurité au travail, elles comprennent notamment, la surveillance médicale des agents, les actions sur le milieu professionnel, les interventions de l'équipe pluridisciplinaire (ergonomes, psychologues, etc.) sous réserve de la production d'une prescription de la médecine préventive, la prévention des risques (conseils aux collectivités, formation des assistants de prévention, intervention des ACFI, etc.) ainsi que l'accompagnement social des agents.

Au-delà des missions prévues dans ce protocole, notre collectivité a pu solliciter des prestations « à la carte » via les conventions suivantes :

- Prestation d'accompagnement à l'élaboration du document unique ;
- Convention en matière d'ergonomie hors prescription médicale ;
- Convention en matière de psychologie au travail hors prescription médicale ;
- Convention pour les interventions de l'équipe pluridisciplinaire du pôle SSH : RPS (Risques Psychosociaux), médiation, etc. ;
- Convention pour la formation des membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) ou du CST (à défaut de création de formation spécialisée).

Dans le but de simplifier le cadre actuel, il a été décidé de dénoncer l'ensemble de ces conventions et de regrouper l'ensemble de ces prestations dans une seule convention cadre à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette dernière, approuvée par les membres du Conseil d'Administration le 3 juillet dernier, n'impose aucune obligation aux collectivités mais sa signature est indispensable pour pouvoir recourir ensuite aux prestations à la carte qu'elle regroupe. Sa signature ne nous engage pas financièrement, la facturation n'intervenant que lorsque nous ferons expressément appel à l'une des missions proposées dans la convention (après validation initiale d'un devis). Les prestations qui sont proposées dans cette nouvelle conventions sont les suivantes :

- Les interventions en matière d'ergonomie (individuelles hors prescription médicale ou collectives) ;
- Les interventions en matière de psychologie au travail (individuelles hors prescription médicale ou collectives) ;
- Les interventions des conseillers en santé et sécurité au travail (accompagnements document unique ; accompagnements très spécifiques en matière de prévention des risques, formations des membres des instances FSSSCT, etc.) ;
- Les interventions de l'équipe pluridisciplinaire du SSH (gestion de conflit, interventions RPS, etc.) ;

A compter du 1^{er} janvier 2025, cette nouvelle convention « Expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail » prendra effet.

REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

NEANT

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION, **DECIDE :**

- **De signer** la convention d'adhésion « Expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail et ses annexes.

Délibération CM N°028/2024 : Projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes

Dans le cadre de ce projet, outre le choix du maître d'œuvre, cf délibération N°016/2024 ci-dessus, d'autres dépenses seront à prévoir : études nécessaires à la réalisation de l'opération, diagnostics éventuels, levés topographiques, contrôleur technique, SPS, entreprises travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération, toutes dépenses comprises, s'élève à 82 294,00 € HT soit 98 752,00 € TTC (estimation faite au stade de l'assistance technique réalisée avec le Département et la SEM 47)

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION :

- **Autorise** Madame la Maire à lancer les différentes consultations nécessaires pour la passation des bons de commande et des marchés, relatifs à la réalisation du projet d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle et d'aménagement d'un sanitaire public dédié à cette aire dans la salle des fêtes.
- **Donne** tout pouvoir à Madame la Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires (bons de commande, marchés, avenants éventuels...) relatifs à la bonne exécution du projet.

Questions diverses :

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance close à 22h30. Les délibérations prises ce jour portent les numéros N°016/2024 à N°028/2024.

Le secrétaire de séance

Thierry FONTAINE

Handwritten signature of Thierry Fontaine in black ink, written in a cursive style.

Madame la Maire

Marie-Thérèse POUCHOU

Handwritten signature of Marie-Thérèse Pouchou in black ink, written in a cursive style.

